Nouvelle carte scolaire

Des changements pour la rentrée 2024

Avec l'ouverture du groupe scolaire Rosa Bonheur pour la rentrée 2024, la commune a redéfini la carte scolaire. Cette dernière sert à définir la répartition des enfants de la commune entre les différentes écoles. Elle se doit de respecter l'équilibre des effectifs en fonction des capacités d'accueil des établissements scolaires.

4 ZONES ONT ÉTÉ DÉTERMINÉES :

- **Zone 1: Jules Ferry / Henri Matisse**
 (à l'Est de la route de Fronton)
- **Zone 2: Victor Hugo / Nicolas Poussin**
 (entre la route de Fronton à l'Est, l'avenue de Lacourtensourt au Nord et l'autoroute des Deux Mers / A62 à l'Ouest)
- **Zone 3: Rosa Bonheur**
 (entre la M820 à l'Ouest et l'autoroute des Deux Mers / A62 à l'Est et la partie Nord de la commune à partir du chemin de Lespinasse)
- **Zone 4: Tampon**
 (entre l'autoroute des Deux Mers / A62 à l'Ouest, la route de Fronton à l'Est, le chemin de Lespinasse au Nord et l'avenue de Lacourtensourt au Sud).

